

Message à l'intention du Synode d'hiver 2025

Lignes directrices

pour façonner les activités ecclésiales destinées à la jeunesse (0 à 25 ans)

Introduction

Le Synode a approuvé en décembre 2021 le projet Avenir de l'enseignement religieux. Ce projet pilote le processus de développement d'une nouvelle pédagogie de la religion qui a débuté en 2016 par un atelier consacré à l'avenir. L'objectif était d'élaborer jusqu'au Synode d'hiver 2025 des lignes directrices en matière d'enseignement religieux des enfants et des jeunes sur la base des expériences acquises par les paroisses de dialogue.

Le site web et le rapport relatif au projet renseignent sur le processus et ses résultats.

Les éléments principaux suivants découlent du projet Avenir de l'enseignement religieux :

1. Les conditions dans les paroisses sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité est précieuse. Il convient de la prendre au sérieux et de la tenir en grande estime.
2. Le travail conceptuel au sein d'équipes interprofessionnelles auxquelles sont intégrées également des représentantes et représentants du conseil de paroisse présente un grand potentiel, également en vue de développer la paroisse.
3. Placer le catéchisme et la préparation à la confirmation dans le contexte plus large de la vie paroissiale est judicieux et fructueux.
4. L'accompagnement par les services généraux de l'Église est apprécié et certaines paroisses de dialogue aurait même souhaité qu'il soit plus soutenu.
5. Les personnes impliquées ont salué la liberté de conception. Certaines et certains ont également fait part du souci que cette liberté puisse conduire à des suppressions dans ce domaine d'activité.

Afin de mettre en œuvres ces enseignements, les paroisses doivent avoir la possibilité de réagir avec souplesse aux conditions et ressources locales. Elles ont en même temps besoin de sécurité dans le processus de planification.

En leur permettant de développer et communiquer leur propre concept, les présentes lignes directrices considèrent les paroisses comme des acteurs à part entière. Cette possibilité de faire leurs propres aménagements résulte obligatoirement de la diversité des paroisses et des particularités locales en perpétuelle mutation.

Parallèlement, l'action de l'Église doit être communément identifiable. Toutes les paroisses mettent au point leur propre concept global pour des «activités ecclésiales destinées à la jeunesse (0 à 25 ans)», conformément aux dispositions de ces lignes directrices. Il faut entendre par là les activités avec les familles, les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes. Une période transitoire est prévue jusqu'en 2031 pour effectuer la transition.

Dans le cadre de ce concept global, les paroisses décrivent et façonnent les différents parcours qui mènent à la confirmation (désigné ci-après à titre expérimental par le terme catéPlus). Dans cette démarche, elles tiennent compte des besoins en évolution des individus.

Les activités ecclésiales impliquant des jeunes (0 à 25 ans) doivent être perçues comme une partie vivante de la vie paroissiale. Les contenus sont élaborés de manière pertinente et axés sur les personnes.

Les lignes directrices ci-après garantissent la liberté de ce processus et permettent de planifier le travail. Elles décrivent des bases contraignantes et des éléments essentiels uniquement pour la conceptualisation. L'aménagement concret est en revanche délégué aux paroisses.

Les lignes directrices donnent aux paroisses la possibilité et le mandat contraignant d'adapter leur concept en permanence. Elles peuvent ainsi et doivent même percevoir les besoins locaux et aller à la rencontre de l'univers de vie de leurs paroissiennes et paroissiens.

Cette règle vaut dans la même mesure pour les services généraux. Ceux-ci soutiennent le travail des paroisses du point de vue des contenus et de l'organisation par un accompagnement personnalisé des équipes et par un [outil de planification](#) utilisable par toutes et tous.

Plusieurs processus ont été entamés dans le cadre du projet Avenir de l'enseignement religieux. Leur finalisation n'est pas le sujet des présentes lignes directrices, mais se poursuivra de manière indépendante. C'est le cas notamment des questions liées à l'engagement de collaborateurs et de collaboratrices et au caractère comparable des descriptifs de poste dans les différents groupes professionnels. Les questions de profil professionnel des catéchètes, de même que la conception de formations initiales et continues ne peuvent non plus être définies dans ce cadre.

En ce qui concerne la terminologie allemande, il est apparu clairement au cours du projet que modifier de manière définitive le nom «KUW» aurait bloqué l'ensemble du processus. L'idée de supprimer le terme *Unterweisung* (instruction) a fait l'objet d'un large consensus. L'abréviation *KUW* en revanche est appréciée par de nombreuses paroisses comme une image de marque alors que d'autres estiment qu'il s'agit du nœud du problème. Pour la suite du processus, nous proposons de poursuivre pour le projet à l'interne avec l'abréviation *catéPlus* en français et *KUW plus* en allemand et nous recommandons aux paroisses alémaniques de trouver dans le cadre des travaux liés au projet une traduction appropriée des lettres de l'abréviation KUW (par exemple: *Kirche und Welt* ou *Kirche unterwegs*).

Lignes directrices

Concept global de pédagogie paroissiale

1. Les activités ecclésiales menées avec les jeunes (0 à 25 ans) ont pour vocation première de communiquer l'Évangile. Elles se fondent sur les quatre domaines d'action que sont la formation, la spiritualité, la solidarité et Être Église. Ces domaines imprègnent tout l'éventail des activités.
2. Les paroisses mettent au point jusqu'à la fin 2031 leur concept global d'«activités ecclésiales destinées à la jeunesse (0 à 25 ans)». Elles constituent à cette fin des équipes interprofessionnelles et impliquent de manière participative dans l'élaboration du concept des représentantes et représentants du conseil de paroisse et des groupes cibles.
3. Les services généraux soutiennent les paroisses par des conseils, un accompagnement et un outil de planification gratuit.
4. Les paroisses sont responsables de la mise en œuvre des activités ecclésiales destinées à la jeunesse (0 à 25 ans) et l'organisent dans le cadre d'équipes interprofessionnelles. L'implication de bénévoles et de jeunes responsables représente un enrichissement.
5. Les activités ecclésiales avec les jeunes (0 à 25 ans) constituent une part vivante de la vie paroissiale et impliquent de chercher le contact avec le quartier, le village. Elles permettent de consolider la collaboration avec d'autres paroisses, confessions, communautés religieuses, institutions partenaires, établissements et entreprises de la région.
6. Les personnes en situation de handicap nécessitent une attention particulière. Ces personnes participent à la communauté ecclésiale comme le veut notre vision d'une Église inclusive.

7. Le concept global permet à des jeunes de prendre part à la vie ecclésiale pour la façonner. Les adolescentes et adolescents ainsi que les jeunes adultes ont l'opportunité de suivre des formations continues ciblées.

catéPlus

8. Dans le cadre du concept global concernant les activités destinées à la jeunesse (0 à 25 ans), les paroisses définissent et mettent sur pied des voies pouvant mener à la confirmation (catéPlus).
9. L'organisation concrète du catéPlus, son calendrier et les formes potentielles de caractère contraignant sont motivés par des raisons pédagogiques et tiennent compte des perspectives, besoins et possibilités locales. Ce parcours permet aux enfants et aux jeunes de le rejoindre à différents moments de leur existence et les encourage à poursuivre leur engagement au-delà de la confirmation.
10. Le catéPlus crée des espaces de rencontre et d'apprentissage au sein desquels les expériences de vie avec leurs questions existentielles actuelles dialoguent avec les traditions chrétiennes. Les composantes essentielles de l'enseignement religieux comme le baptême, la Sainte Cène et la Bible ne sont plus liées aux tranches d'âge. À chaque niveau, ces éléments servent de source pour éclairer les questions fondamentales que se pose l'humanité.
11. Au-delà du catéPlus, les paroisses accompagnent les étapes clés de la vie comme la naissance, l'entrée à l'école infantine ou primaire, la promotion dans les classes supérieures, le passage dans la vie professionnelle, dans d'autres écoles ou l'accession à la majorité. Au travers des enfants et des adolescentes et adolescents entrent en ligne de compte des familles, des parents et des personnes détentrices de l'autorité parentale.
12. La confirmation est considérée dans toute sa complexité et en lien étroit avec le baptême. Elle fait référence au baptême sans qu'il ne soit une condition préalable. La confirmation ne met pas un point final au parcours, mais constitue au contraire une incitation solennelle à trouver sa propre voie.

Assurance de la qualité et professionnalisme

13. Les paroisses assurent la qualité de leur travail en contrôlant et en adaptant régulièrement leur concept global pour des «activités ecclésiales destinées à la jeunesse (0 à 25 ans)». [L'outil de planification](#) sert également cet objectif. Les paroisses peuvent ainsi réagir avec souplesse aux changements de conditions et tiennent compte des besoins des enfants, des adolescentes et adolescents, des jeunes adultes et de leur famille ainsi que des capacités des collaborateurs et collaboratrices. Environ tous les trois ans, les paroisses portent une réflexion sur leurs activités en groupes régionaux autoconstitués réunissant au moins trois paroisses.
14. Les services généraux soutiennent les paroisses par leur accompagnement professionnel en matière de planification et de communication du concept global. Ils mettent à jour l'outil de planification et proposent des offres solides de formation initiale et continue.
15. Les activités ecclésiales destinées à la jeunesse présupposent de collaborer de manière responsable avec des personnes qualifiées. Leur engagement répond aux exigences du travail de formation ecclésial et se déroule dans le cadre de postes fixes. Ces postes répondent à la mission fondamentale des paroisses. Ils comprennent du temps pour les travaux de préparation et de suivi, la planification, la publicité, les contacts à cultiver, des offres libres, le travail d'équipe ainsi qu'un travail et une formation continue flexibles et axés sur les besoins. Les services généraux accompagnent les paroisses pour calculer le nombre de postes nécessaires. Ce dernier est déterminé par les conditions générales et les résultats du processus de conception.